



Chastre, le 17 février 2010

ECOLO Chastre introduit un point à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 24 février 2010.

Il concerne le vote d'une motion concernant le contrôle des chômeurs et son impact sur la Commune de Chastre, notamment via le CPAS

Vous en trouverez copie en annexe.

Bien cordialement,

Andrée Debauche

Hélène Ryckmans

## Projet de résolution :

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24.

Vu que le nombre de chômeurs sur la Commune de Chastre s'élève à 622 unités (en décembre 2009, avec un pic à 719 personnes en novembre 2009) (*source Onem*) et le nombre de chômeurs ayant vécu une exclusion temporaire ou définitive s'élevant à 8 entre janvier et octobre 2009,

Vu que les exclusions opérées par l'Onem s'amplifient ces derniers mois dans un contexte de crise socioéconomique où les offres d'emploi sont réduites pour tous, et d'autant plus pour les personnes avec un faible bagage

Vu que le plan d'accompagnement des chômeurs au plan régional risque de soutenir les personnes les moins précarisées et de renvoyer les plus démunies vers les associations (Lire et écrire par exemple) qui manquent déjà de moyens pour assumer leurs tâches

Sachant en outre que 38 % des personnes exclues ou suspendues par l'Onem aboutissent dans les CPAS, engendrant par ce fait pour les CPAS une charge de travail supplémentaire non financée inacceptable (*source UVCW*) et que cette charge risque d'avoir des conséquences à la hausse sur le soutien apportée par la Commune de Chastre au CPAS

Considérant que le Conseil de l'action sociale a adopté, en sa séance du 17 décembre 2009, une motion portant sur le même thème et mettant en évidence le coût pour les finances locales ; et en vue de renforcer cette position par un vote en Conseil communal

Sachant que des efforts sont déjà menés par la Commune, et notamment par le biais de l'ALE, pour faciliter l'accès à l'emploi des chômeurs

le Conseil communal de Chastre, après en avoir délibéré  
par ... voix pour, ... voix contre et ... abstentions,

DECIDE DE:

1. voter la motion suivante

La crise économique actuelle ne cesse de provoquer du chômage économique, des restructurations et des licenciements au sein des entreprises. Elle engendre de nombreuses situations de détresse sociale : pressions sur les travailleurs en place, pertes d'emploi pour les uns, absence de perspectives pour les autres (jeunes, demandeurs d'emploi...).

Dans ce contexte difficile où l'emploi fait cruellement défaut – un emploi convenable disponible en moyenne pour vingt-cinq demandeurs d'emploi -, le plan fédéral d'accompagnement des demandeurs d'emploi doit évoluer fondamentalement, en commençant par une suppression du dispositif de contrôle de la disponibilité des chômeurs tel qu'il est pratiqué aujourd'hui par l'ONEm (il a montré qu'il était inutile, coûteux et arbitraire et qu'il excluait davantage les plus démunis), et par un réinvestissement des moyens économisés dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi et dans le développement de nouvelles initiatives visant à favoriser la création d'emplois de qualité.

Au-delà des conséquences sociales désastreuses, les nombreuses exclusions provoquées par ce dispositif ne sont pas sans impact financier pour les communes puisque ce sont les CPAS qui assument en quelque sorte les conséquences de la politique fédérale. Fin 2008, 38% des personnes sanctionnées (c'est à dire exclues définitivement ou suspendues) par l'ONEm étaient prises en charge par les CPAS.

Cette situation est intenable à terme, tant socialement pour les personnes que sur le plan budgétaire pour les communes.

C'est pourquoi le Conseil communal demande aux autorités fédérales de changer leur fusil d'épaule. Plus que jamais, c'est contre le chômage qu'il faut lutter et non contre les chômeurs.

Pour ce faire, le Conseil communal :

- demande à toutes les autorités (fédérales, régionales et locales) d'unir leurs forces pour créer des emplois durables, qui répondent à de véritables besoins insuffisamment couverts par notre société ;
- demande à ce que les mesures de l'accompagnement et de la formation des jeunes, des demandeurs d'emplois et des travailleurs soient assorties de mises en contact avec le monde du travail;
- demande aux gouvernements régionaux de concentrer leurs deniers sur un réel accompagnement social et/ou professionnel des personnes fragilisées ;
- s'engage à mettre en œuvre des processus de formation pour développer les qualifications des personnes qui occupent des contrats précaires au sein de la commune, et leur permettre ainsi de trouver plus facilement un emploi stable lorsque ces contrats prennent fin ;
- s'engage à considérer les bénéficiaires du revenu d'insertion comme des demandeurs d'emploi « normaux » et donc à mieux articuler leurs actions d'insertion socioprofessionnelle avec les associations partenaires et le FOREM ;
- demande l'adaptation rapide du Plan fédéral d'accompagnement des demandeurs d'emploi, en particulier pour ce qui concerne la clarification de la répartition des rôles des acteurs régionaux et fédéraux, l'accompagnement spécifique pour les personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et le renforcement des volets « formation » et « accompagnement » qui sont du ressort du niveau régional, notamment en tenant compte de l'état du marché du travail et demande au Gouvernement fédéral, dans l'attente, d'appliquer un moratoire, voire de suspendre la mesure de contrôle de la disponibilité des chômeurs.

2. adresser la présente délibération du Conseil communal aux ministres fédéral et régional de l'Emploi, à l'UVCW, aux responsables du Forem et aux services régionaux des syndicats CSC, FGTB et CGSLB